

Actualité COVID

Dernière mise à jour : 3 janvier 2022



Les informations ci-dessous peuvent évoluer en fonction de décisions nationales et préfectorales.

POINT DE SITUATION

Pour faire face à la circulation épidémique et à la cinquième vague, le Gouvernement a mis en place de nouvelles mesures.

Vaccination

- **Le délai de la dose de rappel est ramené à trois mois** après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19.
- Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus depuis le 24 décembre 2021.
- La vaccination est ouverte à **tous les enfants de 5-11 ans** depuis le 22 décembre 2021.

Isolement

- Les règles d'isolement et de quarantaine évoluent dès le 3 janvier, en cas d'infection au Covid-19 ou de cas contact. Cette évolution des règles a été annoncée par le Gouvernement afin de faire face à la diffusion extrêmement rapide du variant Omicron et maintenir dans le même temps la vie socio-économique en France. Retrouvez l'intégralité des nouvelles règles en [cliquant ici](#).

« Pass sanitaire »

- Les personnes de 65 ans et plus et les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen doivent justifier d'un rappel vaccinal pour que leur « pass sanitaire » soit prolongé.
- Les personnes de 18 à 64 ans ayant eu leur dernière dose de vaccin avant le **17 juin** devront avoir fait leur rappel au **15 janvier** pour que leur « pass » ne soit pas désactivé, puisqu'elles auront passé à cette date les délais de **5 mois** pour être éligibles au rappel et de **8 semaines** pour réaliser ce rappel.
- Seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de **24 heures** seront des preuves constitutives du « pass sanitaire ».

Gestes barrières

- **Le port du masque, déjà obligatoire en intérieur dans tous les établissements recevant du public, est étendu à toutes les villes du Val d'Oise, selon arrêté préfectoral.**
- L'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire. Il est recommandé **d'aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures.**
- Les **gestes barrières devront être scrupuleusement respectés** pendant les fêtes de fin d'année : éviter les embrassades, porter le masque, aérer régulièrement les lieux clos, etc. Il est, par ailleurs, recommandé **d'éviter les grands rassemblements** : moins on est nombreux, moins on prend de risques.

Éducation

- **Passage au niveau 3 du protocole sanitaire dans les écoles primaires** (port du masque obligatoire dans les cours de récréation et limitation du brassage à la cantine et des activités sportives de haute intensité en intérieur).
- La règle de la fermeture de la classe pour une durée de **7 jours** dès le premier cas positif ne s'applique plus à l'école primaire : **les élèves présentant un test négatif dans les 24h peuvent continuer à aller en classe.**
- Les collégiens à partir de la 6e qui disposent d'un schéma vaccinal complet peuvent continuer les cours en présentiel. Les élèves non-vaccinés doivent eux suivre leurs cours depuis chez eux durant la période d'isolement.

Déplacements

- **Toute personne de 12 ans et plus entrant sur le territoire français doit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h ou 48h en fonction du pays de provenance.** Seule exception, les personnes présentant un schéma vaccinal complet n'ont pas à présenter de test, lorsqu'elles arrivent d'un État membre de l'Union européenne, d'Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.
- Par ailleurs, pour faire face à la propagation du variant Omicron, **la classification des pays, définie sur la base des indicateurs sanitaires a évolué, avec l'ajout d'une classification pays « rouges écarlates ».**

Où se faire vacciner ?

Centre de vaccination

Un centre de vaccination permanent a ouvert ses portes depuis le mercredi 8 décembre au **Carreau de Cergy**. Ce centre comporte 20 boxes de vaccination, dont un exclusivement réservé aux personnes de plus de 65 ans pour une vaccination sans rendez-vous.

- **Horaires** : du lundi au samedi 9h-20h et le dimanche 9h-19h
- **Prise de rendez-vous** sur <https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/ceryy/centre-de-vaccination-covid-19-ceryy-le-carreau>
- **Accès** : par les gares RER et routière de Cergy-Préfecture situées à 5 min à pied du centre de vaccination
- **Parkings** : Marché neuf, Galeries ou Arcades gratuits durant 1h30

Plusieurs autres centres de vaccination sont disponibles dans le Val-d'Oise. Pour en consulter la liste mise à jour régulièrement, rendez-vous sur la [page dédiée du site www.santé.fr](http://www.santé.fr) administré par le ministère de la Santé.

Auprès de votre médecin

Les médecins, pharmacies et cabinets infirmiers se fournissent en vaccins sur la base du volontariat. Tous ne proposent pas cette vaccination. Les doses de vaccins sont attribuées par l'Agence régionale de santé et la préfecture.

Pharmacies

De nombreuses pharmacies de l'Agglomération proposent la vaccination.

Aide à la prise de rendez-vous

Le Ministère des solidarités et de la santé a mis en place un **dispositif pour faciliter les prises des rendez-vous des personnes âgées de plus de 80 ans**.

Le **0800 730 957** permet de prendre directement rendez-vous pour une **vaccination à domicile, chez un professionnel de santé ou en centre de vaccination**.

Plus d'informations sur [le site du Ministère des solidarités et de la santé](#).

Liens utiles

[Trouvez un lieu de vaccination](#)

[Informations Coronavirus](#)

[Situation dans le Val d'Oise](#)